

LA CHARTE D'UTILISATION D'INTERNET



La consultation d'Internet est libre et gratuite. Elle est régie par une charte qui en définit l'utilisation.



Les usagers mineurs doivent s'inscrire à l'accueil pour pouvoir y accéder.



Toutes les fonctionnalités d'Internet sont accessibles mais, en cas d'abus, la MJC se réserve le droit de suspendre la connexion.



L'utilisation des postes informatiques doit s'effectuer dans le respect des dispositions légales en vigueur réprimant notamment le racisme, le révisionnisme, la pédophilie et la diffamation.



Le téléchargement et l'enregistrement de données sur disque dur ne sont pas autorisés pour des raisons techniques liées à la gestion du réseau.



Conformément à la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique, il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur.



La loi du 1er juillet 1992 relative à la propriété intellectuelle réprime la contrefaçon de logiciels.